

---

**Rapport de la Commission des affaires immobilières du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR16.05PR  
concernant**

**une demande d'autorisation pour l'acquisition de la parcelle n° 984  
et la création de places de stationnement sur les parcelles n°s 984 et 985  
et l'octroi d'un crédit d'investissement de Frs 596'000.-**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 mars 2016 à l'Hôtel de Ville

Elle était composée de Messieurs Daniel BURDET, Jean-Louis KLAUS, Julien MING, Philippe PAVID, Nicolas Durussel et du soussigné, désigné rapporteur. Messieurs Vassilis VENIZELOS et François ARMADA se sont excusés.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Jean-Daniel CARRARD, Mesdames la Municipale Gloria CAPT, la responsable Urbaniste Charlotte MALIGNAC et l'Architecte Paysagiste Caroline CHAUSSON. Nous les remercions pour leur présence et les explications complémentaires apportées.

L'achat proposé de cette parcelle permet de compléter les parcelles déjà en possession de la commune d'Yverdon-les-Bains. La servitude grevant la parcelle communale n° 985 empêchait l'exploitation idéale de cette parcelle, l'achat du terrain rend caduque cette servitude.

Cette grande surface devenant propriété de la commune permettra, dans le futur, la possibilité d'un projet immobilier très bien situé dans l'hyper centre. L'avantage avec une parcelle plus étendue, c'est la construction d'un bâtiment plus grand, avec les mêmes coefficients d'occupation du sol, sans modifier le plan de quartier.

Il pourrait éventuellement compléter les bâtiments de la Fondation Yverdonnoise pour le Logement. La possibilité de construire un bâtiment pour les seniors, proche du centre-ville et de ces commerces est une piste envisageable.

Les nouvelles places de stationnement permettront de compenser celles supprimées à la rue du Midi lors de la réfection de cette artère. Les parcelles n°s 984 et 985 réaménagées accueilleront 32 places de stationnement. Ces aménagements induisent une restructuration des circulations internes au parking. Afin de créer une limite arborée et de renforcer l'espace végétalisé qui fait tampon entre les parcelles bâties et le parking, l'enrobé sera dégrappé sur l'emprise des futurs zones plantées, des fosses de plantations pour les arbres et arbustes seront créés. De la terre végétale sera amenée et des arbres et arbustes prévus sur ces emprises seront plantés.

Démolition et évacuation des haies, strate arbustive et arborée : Frs. 9'000.-

Fourniture terre végétale, arbres et arbustes, y compris plantation : Frs. 26'000.-

Ces travaux correspondent au montant de Frs. 35'000.-, apparaissant dans le devis du préavis.

---

La partie sud du parking est actuellement limitée à 10h, elle est payante et accueille les véhicules avec des macarons pendulaires et habitants.

Il est prévu de modifier la durée du parking à 3h payant avec macarons. Les places de la parcelle n° 985 seront donc au régime 3h payant avec macarons pendulaires et habitants. Les places de la parcelle n° 984 seront privatisées afin d'y accueillir les collaborateurs de l'Administration.

Le prix de cette parcelle peut paraître élevé, mais elle est idéalement située. Un terrain a été acheté, il y a quelques années, au centre-ville (rue de Neuchâtel), encore plus cher que ce dernier.

**Conclusions :**

C'est à l'unanimité de ces membres que la Commission des affaires immobilières vous recommande d'accepter les 3 articles de ce préavis.

Jean-David Chapuis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. D. Chapuis', with a long horizontal flourish extending to the right.